

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
30 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Pierre des Fleurs, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans sa salle habituelle des délibérations sous la présidence de Monsieur Bruno GERMAIN, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Bruno GERMAIN, Bernadette BARAT, Nathalie RICARD, Pascal LANGLOIS, Yann BESSIÈRE, Lucien TREFFÉ, Michelle GUNST, Michaël PREVOST, Mélanie ROUSSELLE-DUVAL, Sophie DELAFOSSE, Dominique BLOT, Isabelle ROSSIGNOL, Danièle HAUDIQUET, Frédéric GERIN, Patrice PASCHEL

Membres absents excusés :

Bénédicte GUENGANT a donné pouvoir à Nathalie RICARD

Carole GEHANNE a donné pouvoir à Bruno GERMAIN

Membres absents : Patrick CHATRAIN, Yannick MOUSSELET

Secrétaire de séance : Patrice PASCHEL a été nommé(e) secrétaire de séance.

Date de convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 24/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

La séance est déclarée ouverte à 20H30 par M. le Maire.

M. le Maire propose d'élire la secrétaire de séance M. Patrice PASCHEL. Celui-ci est d'accord et le conseil municipal accepte à l'unanimité.

L'état de présence est signé par les conseillers municipaux.

M. le Maire demande si tous les Conseillers Municipaux ont reçu le compte-rendu du Conseil Municipal précédent et s'il appelle des remarques. En l'absence de remarque, il est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rappelle les points mis à l'ordre du jour :

- Taux d'impositions 2023
- Subventions communales aux associations 2023
- Budget primitif 2023
- Autorisation de recruter un agent pour accroissement d'activité
- Avenant aux travaux de la mairie sur le lot électricité

D 2023 03 20 : TAUX D'IMPOSITIONS 2023

Par délibération du jeudi 31 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 44,24 %
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 44,15 %

Depuis 2020, le taux de Taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

À compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code general des impôts.

Monsieur le Maire propose, pour donner suite à ces informations, de reconduire les mêmes taux d'imposition que l'année dernière, sans augmentation et de les porter à :

Taxes	Taux de référence 2022	Taux de l'année 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)	44.24 %	44.24 %
Taxe foncière non bâties (TFNB)	44,15 %	44,15 %
Taxe d'habitation (TH)		7,61 %

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2023 et de fixer le taux de la taxe d'habitation à 7.61 %.

D 2023 03 21 : SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS 2023

Mme Sophie DELAFOSSE, Mme Nathalie RICARD, Mme Bernadette BARAT, Mme Danièle HAUDIQUET, M. Lucien TREFFÉ, Mme Michelle GUNST, Mme Corinne CARPENTIER étant impliqués dans le monde associatif de la commune, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire présente la liste des subventions communales de l'année 2023 qu'il est prévu de verser aux associations, comme suit :

SUBVENTIONS	2022	2023
ACSSO	500	500
Amicale du personnel	/	
Art Déco	400	400
Club canin	300	300
Club espérance	850	650
Coop scolaire	600	600
Cyclo	300	300
Pergaudfleurs	300	300
Pétanqu'Eure	300	300
Scrabble	350	350
Soc Histoire de St Pierre des Fleurs	200	200
Les Vikings (comité des fêtes)	1 000	1 500
Val d'Oison jumelage	500	300
Vivier de St Pierre	550	600
Collège de la Saussaye	950	1 000
SPA	300	200
UNC	80	80
Asso Mieux vivre	300	300
Secours catholique	300	300
Préhandys 276		120
Sous-total	8 080	8 300
Divers débiteurs commune	1 920	700
Montant Subventions	10 000.00	9 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- 1) DECIDE d'accorder les subventions listées en annexe du budget primitif comme présentée ci-dessus pour l'année 2023.

D 2023 03 22 : BUDGET PRIMITIF 2023

M. le Maire présente le budget primitif de la commune 2023, en équilibre, comme suit :

Fonctionnement dépenses/recettes	1 386 254 €
Investissement dépenses/recettes	762 035 €

TOTAL du budget	dépenses/recettes	2 148 289 €
Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'approve à l'unanimité.		

D 2023 03 23 : AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Débat :

M. le Maire indique qu'un agent a été recruté le mois dernier pour pallier l'absence de l'agent en congés maladie. Il propose de poursuivre avec ce nouvel agent jusqu'au 31/10/2023. Un second agent est venu renforcer l'équipe qui compte actuellement 4 agents.

Délibération :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des espaces verts communaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- 1) DECIDE Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 20 mars au 30 octobre 2023.
Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique territorial aux espaces verts à temps complet.
- 2) DECIDE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence au premier échelon du grade d'adjoint technique, correspondant à l'indice brut 371, indice majoré 343, indice de paie 353, sur la base de 35 heures hebdomadaire et que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.
- 3) Autorise le Maire à signer le contrat de travail.

D 2023 03 24 : AVENANT AUX TRAVAUX DE LA MAIRIE (3ème délibération d'avenant)

Monsieur le Maire expose, que la Commune, a décidé d'engager les travaux de réhabilitation thermique de la mairie. Suite au lancement de ces travaux, aujourd'hui de nouveaux recalages de prestations doivent être envisagés pour le lot n° 5 qui doit être régularisé par avenant :

Proposition de l'avenant au marché de travaux :

- **Lot 5 – ELECTRICITE - SEDELEC** pour un montant en plus-value de 1 322 € HT correspondant aux modifications suivantes : Modification de la baie informatique, Alimentation du groupe de la pompe de relevage, Mise en œuvre d'un interrupteur à clef sur allumage salle de réunion selon demande du bureau de contrôle, Rajout d'un disjoncteur différentiel « public et non public », soit (+2.617 % du montant du marché initial du lot électricité)

L'ensemble des avenants de tous les lots font ressortir un montant cumulé de 37 323.71 € HT, soit une augmentation globale de 5.821 %, du montant initial des travaux de 641 103.43 € HT qui s'inscrit dans l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

- 1) APPROUVE le montant de l'avenant précité ci-dessus ;
- 2) AUTORISE le Maire à signer ce marché de travaux, au nom et pour le compte de la commune.

TOUR DE TABLE

Malgré sa précédente remarque, Mme HAUDIQUET rappelle que les 3 clés se trouvent toujours sur l'interrupteur de la lumière de la salle des associations. M. le Maire demandera à l'entreprise d'électricité de dissocier les interrupteurs.

M. TREFFÉ signale un problème sur les joints de l'escalier extérieur de la bibliothèque où les herbes poussent. M. BESSIÈRE répond que l'entreprise ayant construit cet escalier n'existe plus, que le délai de recours est dépassé, que la situation se trouve plein nord et que pour ces raisons, il convient de procéder à l'entretien de désherbage habituel.

M. TREFFÉ demande s'il est nécessaire de payer pour pouvoir insérer des affiches des manifestations sur les panneaux publicitaires CIP (Sté SOUARD). Mme RICARD informe que l'on peut demander à afficher gratuitement jusqu'à 3 manifestations par an.

M. le Maire indique qu'une réunion publique avec les parents d'élèves est prévue le 4 avril à 18H30 à la cantine, afin d'évoquer la problématique du temps méridien périscolaire. Un courrier et un questionnaire ont été distribués ce jour aux enfants afin d'en informer leurs parents. Pour rappel, la CCRS ne souhaite plus financer ce temps, qui devra être pris en charge par la commune. Le coût du service tel qu'il est proposé aujourd'hui avec des animations revient à 75 €/ enfant /an. Le coût de garderie uniquement est de 20 €/enfant /an. Les parents sont invités à répondre à un questionnaire pour donner leur choix entre ce service avec animations ou uniquement en garderie. M. TREFFÉ demande de repositionner la plaque en fonte de « Saint Pierre des Cercueils » et de réfléchir à l'endroit. Mme DELAFOSSE demande s'il est possible de réinstaller la boîte à clés dans le bureau des secrétaires. M. le Maire ne le souhaite pas car un projet d'organigramme est en cours avec l'entreprise et M. BESSIÈRE. Un travail de triage des clés est en projet sur tous les bâtiments communaux pour un coût prévisionnel d'environ 5 000 €.

Mme DELAFOSSE trouve que le garde-corps de la mairie est très joli et elle demande s'il est possible de faire fabriquer un cendrier extérieur de la même manufacture.

Elle remercie le fils de Mme HAUDIQUET pour la réalisation par drone, du film de la forêt comestible, qui sera à publier.

Elle demande si tous les conseillers ont bien distribué le bulletin communal. Le secteur de distribution de Mme BLOT sera précisé par M. le Maire.

Elle indique qu'elle avait demandé à la bibliothécaire de lui présenter une nouvelle version du dernier bulletin municipal.

Mme BLOT demande si l'arrêté de circulation pour les travaux de réparation de la plaque d'égout route d'Elbeuf, a été fait. Oui.

Mme ROUSSELLE-DUVAL demande quelle est l'entreprise qui a réalisé le garde-corps de la mairie. C'est l'entreprise retenue au marché des travaux de la mairie, qui a sous-traité. Elle indique qu'une entreprise de Thuit-Signol est qualifiée pour ce même travail. M. le Maire précise que cette dernière n'avait pas répondu à l'appel d'offres et que sa candidature n'a donc pas pu être étudiée.

M. GERIN fait part du café littéraire prévu samedi prochain à la bibliothèque. Il demande si la commune envisage d'enlever les feux tricolores. M. le Maire indique les différentes phases des travaux de voirie sur la RD 840 :

- 1^{ère} phase de travaux d'aménagement de la route d'Elbeuf avec la piste cyclable
- 2^{ème} phase de travaux au carrefour avec suppression des feux tricolores et mise en place de ronds-points
- 3^{eme} phase de travaux d'aménagement de la route du Neubourg.

Une entreprise de Nanterre a été très réactive pour réaliser le diagnostic du dysfonctionnement des feux. Le radar de la route du Neubourg ne détecte plus les voitures. À la suite de leur intervention, la détection est à présent rétablie de façon permanente sur la RD840, et le feu se déclenche lorsque des véhicules arrivent sur les autres routes. Un devis de 1 800 € TTC a été présenté, comprenant la prestation, le déplacement et la location d'une nacelle.

Mme RICARD indique que les décorations de pâques ont été posées et qu'il faudrait en rajouter d'autres l'année prochaine. La chasse aux œufs aura lieu le 10 avril à 15H00 avec 38 inscrits à ce jour. Elle lance un appel aux

volontaires pour venir aider à planter les œufs le lundi matin à partir de 11H et elle invite les conseillers à venir également l'après-midi.

Les cours de natation ont débuté vendredi dernier. Aucun souci n'a eu lieu avec les cars et ils sont bien passés au-dessus des « oreilles d'ours » du parking de l'école.

Une visite d'un auteur aura lieu à l'école le 13 mars pour les classes de CM1 et CM2. Des classes ont visité le Moulin Amour le 23 mars. En mai et juin prochain, les 8 classes de l'école iront en voyage scolaire visiter le château de Beaumesnil. Une braderie du secours populaire aura lieu à la salle des associations le samedi 1er avril.

Le placard de la salle des associations ne ferme pas à clé. Il faudra demander l'intervention de l'entreprise pour une mise en jeu de la serrure.

M. PREVOST signale que le prestataire de ramassage des ordures ménagères repose les bacs n'importe comment sur la route devant chez lui. Un rappel sera fait à la CCRS.

M. LANGLOIS informe du recrutement de 2 personnes au service technique à la suite de l'arrêt d'un agent pour accident de service : un jeune Saint-Pierrais et jusque fin octobre, une autre personne en reconversion professionnelle et disponibilité. Ils donnent satisfaction pour le moment. Les tontes ont redémarré. Il faut 10 jours de travail pour tondre toute la commune, sans compter les interventions imprévues, le paillage, le balayage...

La nouvelle tondeuse autoportée est en fonctionnement depuis aujourd'hui avec du matériel d'équipement pour les agents.

Le robinet du cimetière est HS mais il sera réparé avant les rameaux.

Mme BARAT informe de la réunion du conseil d'administration du CCAS du 06 avril à 18H30.

Travaux école : M. BESSIÈRE informe que la réunion d'expertise a eu lieu pour les problèmes d'acoustique et de surchauffe des classes. Concernant l'expertise des ventilateurs, l'entreprise qui avait refusé de procéder aux essais, avait proposé de modifier les ouvrages normés NF. Si cela avait été accepté, et en cas d'éventuels soucis ultérieurs, nous n'aurions plus eu de garantie sur ce matériel. Des essais à la rampe sur les vitrages ont donc été initiés comme nous l'avions demandé, avec des résultats plutôt concluants. Des enregistreurs de température ont été mis en place afin de récolter les données fin juin. L'expert judiciaire a fait diligence pour intervenir rapidement.

M. BESSIÈRE demande le changement des vitrages qu'il faudra peut-être que la commune assume en frais avancés. L'inconfort des utilisateurs justifie cette demande. Une déclaration sur la dommage-ouvrage est en cours.

Eclairage public : tous les mats boules sont à présent remplacés par des mats de 6 m de hauteur et des têtes à LED. Cela améliore l'éclairage des rues avec une baisse de la consommation d'énergie d'au moins 60 %. Il y a juste 2 mats qui dysfonctionnent et qui repartent en usine pour réparation. Un mat a été supprimé dans l'espace vert de la Vigne Léger car inutile. Un mat plus petit a été posé dans l'allée du Blizzard.

30 lampes LED ont déjà été posées route de Brionne. Il faudra encore attendre 2 ou 3 ans pour finir la modernisation de tout le parc d'éclairage public du village.

Travaux mairie : un point sera fait avec la maîtrise d'œuvre pour boucler les aspects techniques et financiers de fin de chantier. Cette opération a échappé aux révisions de prix qui auraient dû être comprises entre 5% et 18% car il avait été demandé des prix fermes et non révisables dès la passation du marché.

M. BESSIÈRE a adressé un courrier de félicitation à l'entreprise qui a réalisé le garde-corps de la mairie pour leur excellent travail.

M. Le Maire va initier le remboursement de 200 000 € sur le prêt relais contracté pour faire face aux travaux de la mairie.

Mme DELAFOSSE rappelle que les riverains avaient demandé l'installation d'un local à poubelles à côté de la salle des fêtes. M. le Maire avait initié ce projet avec une entreprise du chantier de l'école qui a fait faux bond.

Mme GUNST demande que le chemin menant à l'Intermarché depuis le chemin des Forrières soit réhabilité. M. le Maire répond que ces travaux sont bien prévus mais le manque d'effectif d'agents communaux l'a stoppé.

La séance est levée à 22H10.